

de ralentir ou même d'arrêter l'expérimentation pratique. Les entreprises industrielles devant faire des bénéfices pour continuer d'exister, il ne leur est pas possible de poursuivre indéfiniment un programme de mise au point qui soit déséquilibré.

La phase finale de l'expérimentation pratique d'un produit antiparasitaire est constituée par la rédaction de l'étiquette qui doit se trouver sur le récipient contenant tout produit de ce genre mis sur le marché. Cette étiquette donne aux usagers l'assurance que, s'ils respectent le mode d'emploi, les doses, les époques de traitement et les méthodes recommandées, le ou les parasites indiqués seront détruits sans que le produit laisse sur les récoltes de résidus dépassant les teneurs tolérées.

Avant d'approuver une étiquette, le gouvernement fédéral passe soigneusement en revue le rendement pratique du produit et les renseignements d'ordre chimique, afin d'assurer la protection de l'utilisateur qui suit le mode d'emploi donné. Comme vous pouvez le constater, les étiquettes ne sont pas le fruit du hasard, elles résument les vastes informations recueillies au cours de notre expérimentation pratique.

Tableau 15

NOMBRE D'ESSAIS AVEC LE DODINE CYPREX\* EFFECTUÉS À DIVERSES DOSES AUX ÉTATS-UNIS DE 1956 À 1959 DANS LE TRAITEMENT DE LA TAVELURE DU POMMIER

*Lb de CYPREX 65W/100 gal.*

	$\frac{1}{8}$	$\frac{1}{4}$	$\frac{1}{2}$	$\frac{5}{8}$	$\frac{3}{4}$	1	$1\frac{1}{2}$	2	3
1956			3		1	8	6	4	
1957			3		2	9	8	4	1
1958		8	16		13	11	4	1	
1959	3	7	14	1	11	4	1		
1960									

\*Marque déposée.